Fribourg, Suisse. — 39me année. — N° 62 | Le numéro Cinq centimes. | Mercredi 17 mars 1909

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse. .	Fr. 1 50	4 —	6 50	12 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

O. L. N.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la Ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	2 50 »	

M. V. N.

Nouvelles du jour

A Vienne et à Buda-Pest, on n'admet pas que la Serbie ait pu répondre à l'invitation de discuter les bases d'un nouveau traité de commerce par la prière de soumettre d'abord le traité provisoire à la ratification des Parlements autrichien et hongrois.

Le *Fremdenblatt* de Vienne, organe du baron d'Æhrenthal, dit que la prétention du gouvernement serbe de demander qu'on présente aux deux Parlements le traité de commerce conclu l'an dernier doit être considérée comme une nouvelle mise à l'épreuve de la patience de l'Autriche-Hongrie. Cette colère ressemble fort à celle du loup en présence de l'agneau qu'il voulait manger. L'Autriche, avant d'en venir à des mesures extrêmes, enverra, l'un de ces jours, à Belgrade, une nouvelle note, où elle fera observer que le gouvernement serbe n'a pas, sur des points essentiels, répondu d'une façon catégorique et qu'elle le somme de se prononcer sur ces points d'une façon précise, qui ne laisse subsister aucune équivoque.

L'Autriche veut que les Serbes viennent lui dire à elle-même, formellement: « Nous renonçons à toute compensation territoriale » et qu'il ajoutent: « Nous sommes prêts à entamer avec vous des négociations directes en vue de compensations économiques. »

Après cette démonstration d'humilité, l'Autriche s'empresserait probablement de traiter généreusement la Serbie. Mais elle exige le désaveu d'une Grande Serbie et la renonciation à la protection du panslavisme de Saint-Pétersbourg. Les conditions qu'elle pose sont dures pour la fierté serbe.

***

Bien que les élections italiennes soient terminées, il est difficile d'évaluer *exactement la force numérique* des divers partis au Parlement. Une quinzaine de résultats sont encore contestés et soumis à la commission des élections. Il est aussi plusieurs députés qui échappent à tout embrigadement, les nuances politiques étant aussi variées que les couleurs du spectre solaire.

Voici cependant, d'après le *Corriere della Sera*, une évaluation approximative du contingent de chaque parti. L'extrême-gauche compterait 106 membres: 42 socialistes, 41 radicaux, 23 républicains. Elle en comptait 80 dans la dernière Chambre: *26 socialistes, 34 radicaux et 20 républicains*. Le parti radical a donc perdu 7 sièges, mais les socialistes en ont gagné 16 et les républicains 3.

L'extrême-gauche peut donc se féliciter de son succès, qui est relativement considérable, surtout pour le parti socialiste. Elle ne peut cependant trop chanter victoire, car elle n'a fait que reprendre les positions qu'elle occupait en 1900 et dont les élections de 1904 l'avaient délogée par réaction contre les fauteurs de la révolution sociale, qui avaient fait l'essai de la grève générale.

Les catholiques, qui avaient 8 *représentants dans la défunte Chambre*, en comptent aujourd'hui une vingtaine; le *Giornale d'Italia* leur en attribue 24 et l'officieuse *Tribuna* 17, le *Corriere della Sera* 13 à 18. La difficulté vient du fait que certains candidats catholiques se sont présentés avec un programme nettement confessionnel, tandis que certains autres ont été élus comme constitutionnels purs et simples.

L'opposition constitutionnelle se compose d'une cinquantaine de membres, un petit état-major où figurent en particulier l'ex-président du conseil Sonnino et l'économiste Luzzatti. *Depuis* la disparition du groupe de Zanardelli et de Di Rudinì, l'opposition au gouvernement ne compte pour ainsi dire plus.

Selon la *Tribuna*, le ministère pourra toujours être assuré de 350 députés, une majorité qui sera d'autant plus compacte que les attaques *de l'extrême-gauche seront plus vives*. M. Giolitti sort donc victorieux des élections, car, le gain des partis de gauche est compensé par les pertes éprouvées par l'opposition constitutionnelle.

***

Don Murri est le premier prêtre qui entre au Parlement italien, et, dans les conditions présentes, ce prêtre ne pouvait être qu'en rupture de ban avec l'Eglise. Son concurrent était un ministériel teinté d'anticléricalisme, mal vu par la population. Aussi les catholiques de Montegiorgio se sont-ils trouvés dans un cruel embarras. Pour qui voter? pour le prêtre en révolte ou pour le mangeur de curés? On prétend que beaucoup ont voté pour Don Murri, surtout à la campagne. Les paysans des Marches (région qui passe pour être une des plus arriérées de l'Italie) ne se sont pas fait un cas de conscience de l'élection de Murri, qui venait leur parler en soutane et qui leur disait que l'Italie entière les regardait.

Don Murri siégera à l'extrême-gauche, revêtu de sa soutane, à la grande joie des anticléricaux. « Cet habit est un mensonge, lui disait l'*Unione* avant les élections. Vous le conservez pour prouver, à ceux qui sont les ennemis implacables de l'Eglise et dont vous ne dédaignez pas les suffrages, que vous êtes un martyr. Et, comme, parmi les électeurs inconscients que vous avez choisis, il y a des âmes pieuses et croyantes, votre habit noir sert à les attirer dans votre filet. Soyez sincère une bonne fois; votre jeu est éventé et le serpent va mordre le charlatan. »

Le sénateur Fogazzaro, l'auteur du *Santo*, se réjouit de l'élection de Don Murri, qui lui semble être une heureuse compensation pour celle du directeur de l'*Asino*. Le *Corriere della Sera* lui fait justement remarquer que Murri et Podrecca sont, politiquement, des compagnons. « A la Chambre, dit-il, on ne fait pas de la philosophie ni de la théologie. A la Chambre on fait de la politique, et, en politique, Murri *fait partie du bloc qui s'honore de la* présence du directeur de l'*Asino*. Ils ont combattu, pendant la période électorale, la même bataille. Les électeurs de Murri pourraient demain nommer le directeur de l'*Asino*, sans renoncer à leurs idées. Don Murri, comme le sait le sénateur Fogazzaro, s'est déclaré « quasi socialiste ». Certaines alliances et certaines sympathies, qui sont concrétisées dans des suffrages électoraux, engagent terriblement celui qui en est l'objet. » En termes plus clairs, le *Corriere* veut *dire que Don Murri sera le prisonnier* du parti anticlérical qui l'a nommé député; voilà pourquoi il ne peut se réjouir avec le sénateur Fogazzaro de l'élection du Lamennais italien, si *licet parva componere magnis*.

***

Le ministre des cultes en Prusse a manifesté le désir qu'on sévit énergiquement contre la littérature immorale et il a fait part de ses félicitations et de ses encouragements à une association d'instituteurs qui avait entrepris *une propagande pour mettre* la jeunesse à l'abri des séductions des livres, brochures et feuilles pornographiques. Il a exprimé le vœu de voir se former partout des ligues qui auraient ce même programme.

***

Dans les Pays-Bas, l'alcoolisme est principalement dû à l'abus du genièvre. Or le gouvernement hollandais vient de déposer un projet de loi interdisant la vente de l'absinthe, dont la consommation est presque nulle. Cette façon de lutter contre l'alcoolisme ressemble fort à l'erreur du médecin qui applique un cataplasme sur une jambe de bois.

A la mémoire de M. Louis Grand

On nous écrit:

La *Liberté* vient de rappeler en fort bons termes les principales étapes de la belle carrière de M. le président Grand. Vous avez fait ressortir surtout tout ce qu'il y avait d'exemplaire et de haute dignité morale dans cette existence de magistrat consciencieux et dévoué au pays. Permettez-moi de consacrer encore à cette mémoire le tribut d'anciens souvenirs et de faire vibrer sur cette tombe quelques échos bien affaiblis hélas! des luttes d'antan.

De bonne heure, M. Grand montre *qu'il était né pour les nobles combats* de la vie publique. C'est à lui qu'avait été confié en 1868 l'honneur de recevoir le drapeau central de la Société de Etudiants suisses à Fribourg. Le discours qu'il prononça à cette occasion fut une solennelle affirmation des principes religieux et patriotiques qui constituaient l'idéal du jeune étudiant. Il lui valut des félicitations chaleureuses de M. Fournier, conseiller d'Etat.

Après avoir achevé ses études de droit à la Faculté de Fribourg et à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, Louis Grand fut stagiaire dans l'étude de M. Louis Wuilleret. Il appartenait donc aux nombreuses générations d'avocats qui se succédèrent dans le « grand bureau ». Quinze jours après avoir obtenu la patente d'avocat, à la suite de brillants examens, le disciple du prince du barreau fribourgeois épousa Mlle Marie Stäjessi et alla définitivement s'installer à Romont. Il ne devait pas tarder à occuper dans le chef-lieu de la Glâne une situation de premier ordre, qu'il dut entièrement à la fermeté de ses convictions et à sa puissance de travail. L'influence que M. Grand a exercée dans son district pendant plus de trente ans a été telle qu'on pourrait la comparer à celle d'un souverain régnant, et pourtant l'autorité dont il jouissait était faite uniquement de son ascendant moral et de la popularité que lui valaient son activité et son dévouement.

C'est en 1872 déjà (et non pas en 1878) que Louis Grand entra au Conseil national, comme successeur de M. Frachebourd. Son mandat lui fut renouvelé jusqu'à 1902, époque à laquelle il déclina une nouvelle candidature. Il avait donc fait partie de l'Assemblée fédérale pendant 30 ans exactement. Il eut même l'honneur de recevoir presque aussitôt le baptême du feu au milieu de la tourmente qui agitait alors la Suisse et qui poussa les remous jusque dans l'enceinte du Parlement fédéral. Les paroles courageuses que M. Grand avait prononcées à l'assemblée cantonale du Pius-Verein, à Gruyères, en 1873, paroles qui étaient une éloquente protestation contre les horreurs du Kulturkampf, attirèrent au jeune député fribourgeois, en pleine séance du Conseil national, une violente admonestation de M. le conseiller fédéral Cérésole. M. Grand n'en fut pas intimidé et il continua, après comme avant, de parler un langage clair et ferme dans les assemblées des catholiques fribourgeois. En 1875, à Autigny, il adressait aux campagnards des exhortations qui révélaient en lui un grand sens pratique et à connaissance exacte des besoins et des intérêts de l'agriculture fribourgeoise. Il se fit entendre aussi aux assemblées cantonales du Pius-Verein à Promasens, à Vuisternens et à Posieux. Dans cette dernière réunion, qui eut lieu en 1884, M. Grand s'inspira des souvenirs de la mémorable assemblée de 1852 pour adresser à la jeunesse conservatrice un vigoureux appel.

Malgré l'incartade de M. Cérésole, Louis Grand vit grandir son influence dans les milieux parlementaires. On estimait sa droiture, son aménité et le soin consciencieux qu'il mettait à traiter les questions dont il était chargé en qualité de membre de commissions importantes. Il fut l'un des rapporteurs de la loi Ruchonnet sur les poursuites et faillites et il était constamment sur la brèche comme membre de la commission permanente des chemins de fer.

Mais rien n'égale le prestige dont M. Grand a joui auprès de ses concitoyens de la Glâne. Vous avez dit l'importance du rôle qu'il a joué au sein du Grand Conseil fribourgeois. Il faudrait une plume locale, si j'ose m'exprimer ainsi, pour rappeler tout ce que M. Grand a été pour la ville et le district où il a passé la meilleure part de son existence. Elu au conseil communal de Romont dès 1871, il y est demeuré jusqu'en 1903, suivant de près les affaires de sa chère cité et toujours soucieux de la bonne marche des finances. Conseiller paroissial et président de paroisse dès l'origine de cette institution, M. Grand avait été confirmé il y a quelques semaines encore dans ce poste de devoir et d'honneur. Et il prêchait d'exemple. Il occupait régulièrement à l'église la place réservée au président du tribunal. Il fut le principal fondateur du Cercle catholique de la Glâne et participa en général à la création des œuvres et installations ayant un but d'édification et de charité. C'est ainsi qu'il collabora avec M. le doyen Raboud à la fondation de l'hospice de Billens. Il n'est point d'entreprise nationale et religieuse à laquelle M. Grand ne se soit intéressé. Il fut dès l'origine l'un des plus chauds partisans des œuvres de M. le chanoine Schorderet; il salua avec joie l'avènement de l'Université et, quand il y avait une bataille à livrer, on était sûr de trouver M. Grand en première ligne de feu.

Heureux le pays et le régime qui ont de tels serviteurs et qui peuvent s'appuyer sur des énergies et des fidélités de cette trempe!

***

On nous écrit encore:

La nouvelle de la mort de M. le président Grand a été accueillie partout avec un sentiment de profonde douleur.

Profondément chrétien, conservateur de la vieille roche, bon père de famille, juge intègre, tel fut Louis Grand; un pareil homme ne se remplace pas.

Pendant quarante ans, il fut le chef incontesté du parti conservateur de la Glâne; on aimait à le voir au Grand Conseil, à la tête de cette bonne et brave députation de la Glâne, dont il savait si bien traduire la pensée et faire comprendre les aspirations.

Assis à côté de son ami et beau-frère, M. Louis Robadey, ces deux hommes se complétaient l'un l'autre.

M. Grand était l'orateur calme, sage, pondéré et réfléchi; M. Louis Robadey avait l'éloquence vive et brûlante; il y avait en lui l'étoffe d'un tribun; au forum, il aurait soulevé les masses.

Avec quel zèle et quelle ardeur, ils défendaient tous deux les intérêts de leur cher district de la Glâne. Quand ils avaient parlé, la cause était entendue et personne n'aurait songé à les contredire.

Mais c'est surtout dans les questions d'intérêt général que l'opinion de M. Grand était souverainement appréciée; c'était toujours avec une certaine anxiété qu'on attendait son avis, et, lorsqu'il avait parlé, l'opinion du Grand Conseil était faite; on avait entendu la voix de la logique et du bon sens, celle d'un homme qui savait traduire la pensée et les sentiments du peuple fribourgeois.

Mais que dire de ce que fut M. Grand comme juge et président?

Tous ceux qui ont vu cette bonne et sympathique figure présider le tribunal de la Glâne sont unanimes à reconnaître que M. Louis Grand était là d'une distinction et d'un tact parfaits.

A une haute culture juridique, il joignait une grande pratique des affaires et une grande connaissance des hommes et des choses; il était bon, doux et affable envers chacun; il savait que l'homme est faible par sa nature et que, s'il vient à tomber, il faut lui tendre la main pour l'aider à se relever.

Il aimait le pauvre, le petit; il savait tenir compte au malheureux, qui était appelé à comparaître à la barre, des circonstances dans lesquelles il s'était trouvé, de l'éducation qui lui avait été donnée; il était bon et miséricordieux, bienveillant envers tout le monde, et, si les jugements qu'il rendait étaient toujours marqués au coin d'une stricte justice, on éprouvait le sentiment qu'ils avaient été dictés par un cœur bon et compatissant: c'était le père qui corrigeait son enfant.

C'est avec raison que le district de la Glâne pleure cet homme, le modèle du chrétien, du père de famille et du citoyen; sa mémoire sera bénie à jamais, car il a passé en faisant le bien, et il laissera au pays de Fribourg le souvenir d'un des meilleurs de ses enfants.

Chambres fédérales

La loi *sur les traitements au Conseil national*

Voici des détails sur le débat qui a rempli la séance d'hier matin du Conseil national.

MM. Dubuis (Vaud) et Eugster (Appenzell-Ext.) rapportent sur la loi concernant les traitements des fonctionnaires de la Confédération.

Un relèvement général des traitements a déjà eu lieu il y a dix ans, en vertu de la loi du 2 juillet.

Les traitements des fonctionnaires et employés, surtout dans les classes inférieures de traitements et de ceux qui ont des charges de famille, ne correspondent plus exactement aux exigences de la vie. Leur insuffisance est notoire et elle se fait surtout sentir dans un certain nombre de régions et localités où les conditions d'existence sont plus particulièrement difficiles, où le prix des loyers ne cesse de s'élever et où l'accroissement des impôts vient grever très lourdement les budgets des petits contribuables, surtout de ceux qui vivent exclusivement de traitements fixes.

Il est avéré que les employés fédéraux qui, à Berne et à Zurich, n'ont que de modiques traitements et sont mariés, ont beaucoup de peine à vivre et sont souvent obligés de s'endetter. Ce phénomène est plus ou moins général. Or l'Etat républicain et démocratique a le devoir, en restant dans les limites budgétaires, de donner le bon exemple en assurant à ses employés une bonne et juste *rémunération et une existence convenable* pour eux est leurs familles.

Le projet ne modifie pas le système actuel de classement, qui répartit les fonctionnaires en sept classes de traitements, mais il se borne à relever l'échelle des traitements dans une proportion modérée, dont le budget *puisse s'accommoder. Il relève de 200 fr. les* minima et de 300 fr. les maxima de l'échelle actuelle, tout en portant à 400 fr. l'augmentation triennale, limitée aujourd'hui à 300 francs.

La charge financière qui s'imposerait immédiatement au budget peut être évaluée à deux millions de francs en chiffres ronds.

La commission propose l'adoption du projet.

M. Muheim (Uri) déclare être d'accord avec la commission pour estimer que le projet actuel constitue la solution la plus rationnelle. Nous trouvons tous que le régime des bonifications pour renchérissement de la vie ne peut être envisagé que comme provisoire.

M. Muheim recommande l'adoption du projet.

M. Sulzer se réserve, suivant les déclarations que fera le représentant du Conseil fédéral, de voter contre le passage à la discussion par articles. L'orateur s'est adressé récemment au Conseil fédéral en vue de savoir si les propositions de la Direction générale des chemins de fer fédéraux correspondent à celles des directions d'arrondissement. Ce renseignement lui a été refusé. S'il ne reçoit pas aujourd'hui ce renseignement, il proposera de ne pas passer à la discussion par articles.

M. Sulzer expose que la situation des employés de chemins de fer fédéraux est inférieure à celles des employés fédéraux, des employés des postes surtout. Il est urgent que la Direction générale des C. F. F. s'entende avec les directions d'arrondissement pour mettre fin à une situation intolérable. L'adoption de la loi, dans ces conditions, constituerait *une injustice. On devra en venir à un statut* égal pour les employés fédéraux et ceux des chemins de fer fédéraux.

M. Sulzer dépose, à titre éventuel, les propositions suivantes:

« L'Assemblée fédérale, en vue d'éviter à l'avenir les augmentations extraordinaires de traitements ensuite du renchérissement de la vie, invite le Conseil fédéral: 1° à préparer sans retard une réglementation systématique et partant des mêmes principes, des traitements de tous les fonctionnaires et employés de la Confédération, y compris les chemins de fer fédéraux; 2° à présenter sans retard des propositions à ce sujet, en vue de compléter les dispositions légales concernant les traitements des fonctionnaires et employés de la Confédération, ou le message du Conseil fédéral du 15 juin 1908, et décrète:

Article premier. — Les traitements minima et maxima fixés dans l'échelle des traitements prévus aux articles 4 et 8, lettre G, IV et V de la loi fédérale du 2 juillet 1897, pour les fonctionnaires et employés de la Confédération, sont relevés de 100 francs.

Art. 2. — En modification de l'article 4 de cette loi, l'augmentation prévue en faveur des fonctionnaires et employés, à l'expiration de chaque période administrative triennale est portée pour la classe I, à 500 fr.; pour les classes II et III, à 400 fr.; pour les classes IV, V, VI et VII, 300 fr. »

M. Comtesse, conseiller fédéral, déclare que la revision des traitements est fort délicate, et qu'il est difficile d'y apporter une solution qui satisfasse tout le monde.

Notre but n'était pas de remanier les traitements de fond en comble. Nous avons eu pour but de charger le moins possible le budget de la Confédération et ce but, nous l'avons atteint. Toute autre proposition équivaudrait à un surcroît de dépenses de plusieurs millions.

L'autre but, qui est de satisfaire ce qu'il y a de plus légitime dans les propositions du personnel, a été également atteint. Les employés se déclarent satisfaits, et je dois rendre hommage à la correction de leur attitude, qui *contraste* singulièrement avec l'attitude des employés d'une autre administration, et qui leur attirera les sympathies de nos populations unanimes.

Nous estimons qu'une augmentation minimum de 200 fr. est absolument indispensable pour les petits employés, et s'impose en raison des circonstances.

Quant aux retraites, c'est là une question trop complexe pour être résolue rapidement. D'ailleurs, les Chemins de fer fédéraux ont hérité des fonds de diverses compagnies et l'administration générale ne pourra jamais *verser, comme les C. F. F., le 7 ½ %* des traitements.

Les Chemins de fer fédéraux ont eu certainement tort de refuser à M. Sulzer une communication de documents. On y était probablement de mauvaise humeur, comme il arrive fréquemment. D'autant plus que les fonctionnaires s'imaginent peut-être que M. Sulzer, en pénétrant dans leurs bureaux, venait chercher des documents pour le procès qu'il conduit contre les C. F. F. et contre nous, à l'occasion de l'exécution d'un traité passé en commun. (*Sourires.*)

M. Sulzer, d'ailleurs, accentue dans sa proposition les inégalités de traitement qu'il prétend atténuer.

Si nous voulions hausser nos traitements supérieurs au niveau de ceux des C. F. F. nous dépenserions plusieurs millions, et il en serait de même inversement pour les C. F. F. s'ils voulaient mettre leurs traitements inférieurs au niveau de ceux de la Confédération. Une égalisation est impossible. La différence des emplois est d'autre part si complète qu'on peut à peine dire qu'elle soit désirable. Il faut tenir compte, en outre, des retraites et des autres privilèges des employés des C. F. F.

En repoussant la loi sur les traitements, vous créeriez un sérieux mécontentement dans le personnel de nos administrations.

ÉTRANGER

ACCORD RUSSO-TURC POUR LA BULGARIE

Une note officieuse de Saint Pétersbourg annonce que le protocole russo-turc sur l'indemnité de la Bulgarie, dont on avait annoncé le règlement plusieurs fois depuis trois jours, a été réellement signé hier mardi. Il doit être soumis à la ratification des deux gouvernements. En voici les dispositions principales:

Pour favoriser le règlement définitif des prétentions turques à l'égard de la Bulgarie, dont le montant a été fixé à 125 millions de francs, la Russie fait remise à la Turquie du nombre d'indemnités de la contribution de gurre turco-russe, nécessaire pour que celle-ci puisse se procurer la somme au moyen d'un emprunt aux conditions actuelles du crédit turc et du marché européen de l'argent.

La Turquie pourra amortir à bref délai, en une seule fois, le reste de la contribution de guerre, déduction faite des annuités à elle remises, en capitalisant les annuités restantes, mais seulement dans le cas où cette opération est possible à 4 ½ % au pair, ou seulement plus tard, mais suivant accord spécial des deux gouvernements.

De son côté, la Turquie ne s'oppose pas à la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie aussitôt que la question de la déduction précitée et les autres questions litigieuses pendantes entre la Turquie et la Bulgarie auront été réglées.

Contre l'ex-président Castro

Un Vénézuélien, M. Manuel Baredes, intente à l'ex-président Castro des poursuites criminelles. Il demande son extradition et sa condamnation à la peine maximum de 15 années de prison pour avoir, en février 1907, donné l'ordre de tuer le général Antonio Baredes, ainsi qu'un certain nombre de ses partisans révolutionnaires. Le général Baredes, alors très malade, avait été tiré de son lit et assassiné sans autre forme de procès.

Un futur coup de théâtre

La *Corrispondenza romana* annonce que, pour l'ouverture de la nouvelle Chambre italienne, un coup de théâtre est préparé. Dès la première séance, le président du Conseil annoncera la démission de tout le cabinet, pour permettre la formation d'un nouveau ministère dont feraient partie M. Fortis et M. Marcora, et d'où, naturellement, M. Tittoni serait exclu.

Le sectarisme ou la peur

L'Université de Louvain s'apprête à fêter solennellement le 75me anniversaire de sa seconde fondation. Elle a eu l'amabilité d'inviter à ses fêtes les autres universités. L'Université de Paris a décliné l'invitation.

Ayant convoqué le conseil de l'Université de Paris, M. Liard, recteur, lut la lettre de Louvain. Il y était rappelé que l'Université de Louvain, fondée par Jean duc de Brabant, fut confirmée en 1426 par une Bulle de Martin V, et restaurée en 1835 par NN. SS. les évêques de Belgique.

« Messieurs, déclara en substance M. Liard, les termes de cette lettre nous dictaient notre réponse. Nous ne pouvons évidemment nous associer à une manifestation essentiellement religieuse. Ma lettre de refus est déjà rédigée. »

Il la lut. Quand il eut fini, un professeur éminent, dont le républicanisme est notoire, prit la parole et dit à peu près ceci :

Je ne parviens pas à comprendre pourquoi nous ne pourrions fraterniser avec l'Université de Louvain. Serait-ce parce que sa science est suspecte ? Mais je puis témoigner qu'elle possède dans son corps professoral des jurisconsultes distingués. Mes collègues des Sciences pourraient attester aussi que plusieurs savants de Louvain font autorité.

« Elle est catholique, et elle s'en glorifiera en 1910 ! Celle d'Oviedo ne l'est-elle pas, et ses fêtes de l'an dernier ne se déroulèrent-elles pas partiellement à l'église ? Cela ne nous empêcha pas de déléguer notre collègue M. Gaston Bonnier. »

Ces déclarations furent vivement discutées.

Enfin, le refus, mis aux voix, fut adopté par la majorité du conseil.

Une nouvelle bataille d'Hastings

Aujourd'hui mercredi une curieuse expérience de mobilisation sera faite à Londres.

14 000 automobiles seront réunies en trois groupes, à Victoria Embankment et dans la cours des casernes de Chelsea et Wellington.

Elles quitteront la ville en trois colonnes et elles prendront la direction du port d'Hastings, sur la Manche, le point de la côte où les Normands envahisseurs débarquèrent autrefois en Angleterre. Chaque automobile portera le nombre de soldats qu'elle pourra contenir.

Arrivées à Hastings, les troupes occuperont leur poste de défense pour s'opposer à un débarquement présumé.

Les flottes de guerre en 1912

Le budget de la marine de guerre britannique comportera cette année la formidable somme de 800 millions de francs, soit une augmentation de plus de 60 millions.

Les autres puissances ne restent pas en arrière. L'Allemagne, la France et les Etats-Unis n'ont pas encore de cuirassé du type formidable du « Dreadnought » mais dans trois ans, le premier de ces pays en aura lancé dix-sept, le deuxième six, l'Amérique huit.

D'ici à trois ans, la situation navale de ces quatre grandes puissances sera la suivante :

L'Angleterre disposera de 45 bâtiments de guerre modernes.

L'Allemagne aura au total 27 unités.

Les Etats-Unis posséderont 27 unités de 1er ordre.

La France aura 16 unités modernes

En 1912 l'équipage de ces diverses flottes sera de 128 000 hommes pour l'Angleterre, de 55 981 pour l'Allemagne, de 60 703 pour les Etats Unis et de 57,419 pour la France.

Nouvelles diverses

La commission du budget, à la Chambre française, a adopté, hier mardi, divers crédits supplémentaires pour les opérations marocaines. Le principe de leur remboursement est adopté par le sultan.

— Le Reichstag allemand a adopté, hier mardi, en 3me lecture la loi sur les vins, puis il a commencé la discussion du budget de l'armée impériale.

— L'envoyé spécial du Vénézuéla, Dr Jesus Paul, venant de Paris, est arrivé, hier mardi, à Berlin.

— Trois ministres suédois. MM. von Trolle, ministre des affaires étrangères, Peterson, ministre de l'agriculture, et Roos, ministre sans portefeuille, ont donné leur démission, hier mardi.

— La Serbie a commandé à Bruxelles quinze tonnes de poudre de guerre et a pris à sa charge les risques de livraison, s'engageant à obtenir du gouvernement turc la permission de faire passer cette poudre en transit, via Salonique Ristovac.

Nouvelles religieuses

L'activité du P. Christen d'Andermatt

Le digne général des capucins, qu'on a enterré l'autre jour, avait, dès son premier généralat, visité toutes les provinces italiennes de son ordre. Après vint le tour des provinces franciscaines de la monarchie autrichienne.

A plusieurs reprises, il visita les provinces de Paris, Lyon et Marseille. Il fit également deux visites en Espagne, où il réorganisa les provinces franciscaines d'Aragon, des Castilles, de la Catalogne et de Valence. Les provinces d'Angleterre et d'Irlande le reçurent deux fois.

Son zèle apostolique le conduisit en Orient où il visita les îles Ioniennes et de l'Archipel, Constantinople, Smyrne, Beyrouth, le Liban, Damas et Jérusalem.

Après avoir parcouru les provinces franciscaines de l'Europe et de l'Asie, le Père Bernard tourna ses pas vers l'Afrique et l'Amérique.

Outre ses visites, son action se porta sur une coordination du bréviaire, un nouveau cérémonial et un répertoire d'indulgences.

Il fonda un périodique, les *Analecta ordinis*, qui forment déjà 25 volumes. Il fut un zélé propagateur des bonnes études et soutint puissamment les missions de la Propagande.

Echos de partout

LE PRINTEMS

Le poète chante :

Et mars, qui se rit des averses,
Prépare en secret le printemps...

Il faut que ce soit vraiment un secret que mars travaille. Il doit nous apporter le printemps dans quatre jours ; personne ne s'en douterait.

L'AGE DES VERS DE TERRE

Chacun son métier, n'est-ce pas ? Tout le monde ne peut pas, en effet, s'occuper d'aéroplane ou de télégraphie sans fil ; et, même dans le domaine scientifique, il est des questions beaucoup plus *terre à terre* qui trouvent de fidèles adeptes.

C'est ainsi que le Dr Korschelt, professeur de zoologie à l'Université de Marbourg, vient de présenter à la Société zoologique de Berlin un rapport sur les études et observations qu'il fait depuis des années pour établir l'âge maximum que peuvent atteindre les vulgaires vers de terre.

Il a constaté que ces rampants jouissent d'une certaine longévité. Le professeur en a eu dans sa collection qui ont vécu jusqu'à dix ans, chiffre qui semble être la limite extrême de la vie chez ces annelés.

Etre vieux, très vieux à dix ans après une vie sans relief, une vie de basses platitudes aux pieds de tous les autres individus de la création, quelle triste existence tout de même !

MOT DE LA FIN

Entre deux mères :

— Vous dites que votre enfant ne marche pas encore ? Quel ennui pour vous ! Le mien va déjà tout seul. Ils sont cependant du même âge. Votre bébé a-t-il déjà des dents ?

— Non, pas une seule.

— C'est étrange, le mien les a déjà toutes. Et votre enfant, commence-t-il à parler ?

— Pas encore, le vôtre ?

— Le mien il parle déjà comme un avocat.

Deuxième mère (désespérément). — Dites-moi, se rase-t-il lui-même, ou va-t-il chez le barbier ?

Confédération

Une nouvelle voie d'accès au Simplon. — Le *National Suisse* lance un nouveau projet de ligne franco-suisse : la ligne Vesoul-La Chaux-de-Fonds. Il y a trois variantes : Vesoul-Saint Hippolyte-La Chaux de Fonds, Vesoul-Clerval-La Chaux-de-Fonds et Vesoul-Maîche-La Chaux-de-Fonds.

Ce premier tracé a une longueur de 101 km. ; le second en a 84,1 et le troisième 107 km.

Le second tracé serait le plus avantageux. Il compte dix tunnels de peu de longueur (le plus long aurait 6 km.) et ne présente pas de rampe supérieure à 20 %.

Voici les distances comparées de Paris à Brigue pour les diverses avenues du Simplon déjà existantes ou qui sont à l'ordre du jour :

Par Delle-*Soncebos*-Lœtschberg, 704 km. ; par Delle-*Granges*-Lœtschberg 688 km. ; par *Pontarlier*-Neuchâtel-Lœtschberg, 662 km. ; par Vesoul-La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel-Lœtschberg, 668, 676 ou 651 km. ; par Frasne-Vallorbe, 654 km.

Voici les conclusions du *National* :

Au point de vue suisse :

Assurément, par le Frasne-Vallorbe, le trajet Paris-Brigue reste toujours le plus court, et cette constatation seule suffirait à établir la légitimité de ce raccourci. Mais s'il intéresse tout particulièrement le P.-L.-M., et les régions desservies par ce réseau, le Vesoul-La Chaux de-Fonds est indiscutablement le trajet le plus court de Paris à Berne et à Brigue par le Lœtschberg. Il intéresse le réseau de l'Est français et les régions communes à l'Est et au P.-L.-M.

Au point de vue neuchâtelois :

Par la ligne de Vesoul, La Chaux-de-Fonds sortirait de son isolement ferroviaire dû à sa situation excentrique et à son altitude. Elle pourrait, grâce à la nouvelle ligne, prendre un essor et une importance qu'elle n'a pas connus jusqu'à ce jour, malgré son industrie universellement réputée. Notre réseau cantonal, le Jura-Neuchâtelois, transformé par l'électricité, deviendrait une source de revenus pour l'Etat. Notre canton tout entier enfin, subirait les heureuses conséquences de l'exécution de ce projet hardi mais non téméraire.

La douane anglaise sabote l'horlogerie suisse. — Un correspondant du *National suisse* se plaint des procédés brutaux du contrôle anglais au sujet des boîtes de montres suisses. Le marteau du contrôleur anglais laisse sur la boîte une bosse plus ou moins prononcée. Il faut un outillage spécial pour le rhabillage des boîtes abîmées par le poinçon anglais. Le marteau seul ne peut suffire à aplanir la bosse. Un monteur habile peut seul exécuter ces rhabillages délicats.

On recommande à nos fabricants de collectionner soigneusement les fonds de boîtes qui ont été détériorés par le poinçon anglais. Nos autorités sont toutes disposées à présenter au gouvernement britannique les réclamations justifiées de nos horlogers.

La Directe Berne-Neuchâtel. — La Directe Berne-Neuchâtel a transporté pendant le mois de février 41 000 voyageurs et 7,655 tonnes de bagages et de marchandises. Elle a encaissé 54,430 francs.

Pour les deux premiers mois de l'année, les recettes se sont élevées à 112,730 francs, soit 169 fr. de moins que pour la période correspondante de 1908.

Cantons

BERNE

A l'école vétérinaire. — Une vive polémique est engagée entre divers journaux bernois au sujet de l'école vétérinaire de la ville fédérale. On reproche à la Faculté d'accorder avec trop de complaisance le diplôme de docteur en médecine vétérinaire.

GLARIS

Décès. — On annonce la mort, survenue à l'âge de 96 ans, à Schwanden, du major Pierre Blumer, ancien juge à la Cour d'appel, ancien chef de l'importante maison d'impressions P. Blumer et Cie.

GENÈVE

L'incident Fazy-Maunoir. — Le Conseil d'Etat a pris acte de la démission de M. Maunoir, directeur de la police. Il exprime le regret que M. Maunoir ait rendu sa démission publique avant de l'avoir notifiée au Conseil d'Etat.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Le cuirassier assassin. — Lundi matin est venue devant le conseil de guerre, à Nancy, l'affaire du cavailler Langry, engagé volontaire, au 5me régiment de cuirassiers, inculpé de vols et de double meurtre des époux Dazin le 14 octobre dernier.

A l'audience, l'accusé garde une attitude absolument indifférente. Il répond d'une voix nette aux questions du président. Il prétend avoir quitté le régiment parce qu'on « lui faisait des misères ». Il reconnaît ensuite la matérialité des faits et conteste des points de détail avec entêtement.

Un colis vivant. — Une dame d'Œyreluy, petite commune des environs de Dax, (département des Landes) se trouvait atteinte de la manie de la persécution et ne voyait autour d'elle qu'ennemis acharnés à sa perte. Pour échapper à ses imaginaires persécuteurs, elle imagina de s'introduire dans une malle de grande dimension, que son père, vieillard d'une volonté affaiblie fit porter à la gare de Dax par un commissionnaire. La pauvre femme désirait gagner ainsi Bayonne, où elle a des parents. Mais, en route, elle éprouva le besoin de respirer, et le commissionnaire ne fut pas peu surpris en voyant une femme, au visage masqué, sortir de la malle.

Il conduisit au poste de police son singulier colis et la névrosée fut confiée aux bons soins d'une famille amie.

SUISSE

Accident mortel. — Trois ouvriers ont été ensevelis par un éboulement, dans une carrière, près de Glaris. L'un d'eux, âgé de 26 ans, a été tué sur le coup.

La collision d'Au. — Voici des détails sur le déraillement dont nous avons parlé dans nos dépêches d'hier :

Hier matin, mardi, l'express venant de Sargans, qui forme la correspondance avec Lucerne et le Gothard, et qui passe à la station de Wædenswil (Zurich), à 10 heures ¼, est entré en collision à la station d'Au (Saint-Gall), avec deux ou trois wagons de marchandises que des ouvriers étaient occupés à décharger. La locomotive et le fourgon postal de l'express ont déraillé.

En gare d'Au se trouvaient sur une voie de garage, sur laquelle l'express s'est engagé, probablement à la suite d'un faux aiguillage, trois wagons de marchandises sur lesquels se trouvaient plusieurs ouvriers, un agriculteur d'Au, nommé Auguste Brenli, âgé de 33 ans, marié, un domestique de campagne, nommé Johann Nabolz, âgé de 25 ans, originaire du Wurtemberg, le fils de Brenli, un petit garçon de six ans, et un ouvrier de scierie.

L'express est arrivé à toute allure sur les trois wagons. Deux des occupants ont été tués sur le coup. Le petit garçon a eu une jambe écrasée ; on désespère de le sauver. Le domestique Nabolz a eu une forte blessure au front et une fracture du maxillaire. Les autres ouvriers ont été grièvement blessés.

La locomotive de l'express a été endommagée et l'ambulant de la poste jeté hors des rails. Des voyageurs de l'express aucun n'a été blessé. Tous ont pu continuer leur route par un train de secours envoyé de Zurich à 11 h. 20.

TRIBUNAUX

La vente de la Chartreuse en Suisse

Le tribunal genevois de première instance a rendu hier mardi son jugement dans l'affaire des Chartreux. Le tribunal a admis les exceptions soulevées par le Père Rey et refusé l'exequatur des jugements et arrêts français, demandé par la compagnie fermière de la Grande Chartreuse.

Le P. Rey soutenait que les jugements français relevaient du droit public et que, par conséquent, la convention franco-suisse de 1869 qui facilite l'exequatur des sentences rendues en matière civile et commerciale n'était pas applicable en l'espèce.

Le tribunal a partagé cette opinion en déclarant que la loi de 1901 avait créé une situation spéciale aux congrégations et possédait le caractère d'une mesure d'exception et de police.

Le jugement ajoute que l'attribution des marques suisses à la Compagnie fermière (celle du liquidateur nommé par le gouvernement français) violerait l'article 11 de la loi du 26 septembre 1890. Celui-ci dispose « que la marque ne peut être transférée qu'avec l'entreprise dont elle sert à distinguer les produits ». Or, tel n'a pas été le cas pour la Compagnie fermière, puisque les Chartreux ont emporté leur secret avec eux et continuent à fabriquer leur liqueur en Espagne. Il est contraire à l'ordre public de vendre un produit qui n'est pas fabriqué d'après le procédé attaché à la marque.

Enfin, le tribunal, adoptant sur ce point les conclusions du ministère public, constate que l'exequatur ne saurait être accordé lorsqu'un jugement n'est pas susceptible d'exécution à l'étranger. Les décisions judiciaires dont l'exequatur était poursuivi par la Compagnie fermière de la Grande Chartreuse se heurteraient effectivement aux prescriptions de la loi fédérale sur les marques de fabrique.

Le tribunal a, pour ces motifs, donné gain de cause aux Chartreux en refusant l'exequatur et en condamnant la Compagnie fermière demanderesse aux dépens.

FRIBOURG

Le scrutin du 14 mars

A FRIBOURG

L'élection de dimanche donne matière à quelques constatations intéressantes. Il est instructif, tout d'abord, de comparer le nombre de suffrages de liste enregistré dans chaque quartier de la ville de Fribourg avec les totaux constatés lors de l'élection du Conseil communal, il y a deux ans.

Voici le tableau comparatif :

	Listes cons.		Listes rad.		Listes soc.	
	1907	1909	*1907*	1909	*1907*	1909
Bourg	323	*330*	128	*123*	112	*91*
Auge	252	253	29	22	106	*84*
Beauregard	219	*221*	104	*132*	140	*114*
Places	331	374	134	*115*	102	*101*
Bourg.-Pér. et gare	177	*243*	147	*155*	127	*101*
	1302	*1421*	542	*547*	587	*491*

On voit que le parti conservateur est en avance dans tous les quartiers, mais surtout aux Places, où il gagne 43 électeurs, et à Beauregard-Pérolles, où il en gagne 66.

Le parti radical est en recul notable aux Places, où il perd une vingtaine d'électeurs ; il y a déchet également au Bourg et en l'Auge ; en revanche, le parti radical récupère une trentaine de voix à la Neuveville et 8 au quartier de Beauregard-Pérolles.

Le parti socialiste est en recul sur toute la ligne : il perd 21 électeurs au Bourg, 22 en l'Auge, 26 à la Neuveville (enfants prodigues qui retournent à la maison du père de famille radical), 1 aux Places et 26 à Beauregard-Pérolles.

Au total, le parti conservateur est en gain de 119 électeurs depuis 1907 ; le parti radical en perd 31 et en regagne 36 ; le parti socialiste en perd 96.

L'*Indépendant* d'hier soir se base sur l'avant-dernière élection du Conseil général pour interpréter le scrutin de dimanche dans un sens avantageux pour le parti radical. En 1905, ce parti n'avait déposé dans les urnes que 416 listes. L'*Indépendant* part de là pour affirmer qu'il y a un progrès de 130 voix radicales. Mais on sait que l'élection de 1905 marqua, pour le parti radical, une crise violente, dans laquelle il vit non seulement son aile gauche se séparer de lui pour former le parti socialiste, mais une partie de ses troupes déserter le scrutin, par l'effet du désarroi qu'avait mis dans ses rangs le départ de ses meilleurs agitateurs et entraîneurs électoraux. A la première occasion, le parti ne pouvait manquer de se ressaisir. En effet, en 1907, pour la nomination du conseil communal, il mit en ligne 542 électeurs, et c'est qu'il a retrouvé dimanche, augmenté de 5 unités seulement.

Il est donc absolument légitime de dire que le parti radical s'est maintenu intact, simplement. Il n'est pas moins conforme à l'exactitude d'ajouter que ce maintien de son effectif, il le doit à un afflux opportun de voix venues du fond irréductible de l'ancien parti libéral-conservateur, qui ont utilement comblé certains vides. La présence de tel ou tel nom sur la liste radicale donne plus que de la vraisemblance à cette hypothèse. Quant à la réalité des mouvements élémiques qui travaillent le parti radical, nous n'avons rien à apprendre à l'*Indépendant* là-dessus. Qu'il publie donc un compte rendu de ce qui se passa au Cercle du Commerce un des derniers soirs avant l'élection de dimanche !

L'*Indépendant* donne donc simplement la mesure de son manque de sang-froid en prenant personnellement à partie un rédacteur de ce journal, qu'il accuse d'altération de la vérité au sujet de l'interprétation du scrutin de dimanche. Cette nouvelle incartade de l'*Indépendant* ne change rien aux faits.

Nous croyons intéressant de publier le total de suffrages exprimés par quartiers pour chaque parti, en indiquant le nombre des suffrages blancs (noms tracés et non remplacés) et celui des suffrages donnés aux listes adverses.

BOURG

Conserv.	26,784 suffrages,	dont 1153 en blanc	
Radicaux	10,125	»	dont 156 en blanc
Social.	7,474	»	dont 103 en blanc

Suffrages conservateurs donnés aux autres partis : 78.

AUGE

Conserv.	20,339 suffrages,	dont 455 en blanc	
Radicaux	1,756	»	dont 102 en blanc
Social.	7,242	»	dont 42 en blanc

Suffrages conservateurs donnés aux autres partis : 18.

NEUVEVILLE

Conserv.	17,626 suffrages,	dont 517 en blanc	
Radicaux	10,604	»	dont 39 en blanc
Social.	8,935	»	dont 5 en blanc

Suffrages conservateurs donnés aux autres partis : 54.

PLACES

Conserv.	29,720 suffrages,	dont 657 en blanc	
Radicaux	9,536	»	dont 200 en blanc
Social.	8,169	»	dont 17 en blanc

Suffrages conservateurs donnés aux autres partis : 241.

---

50 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

Fumées de gloire

Par Jeanne DE COULOMB

« Ma mère ne vivait que pour Dieu, son mari, son fils et les pauvres ; elle ne donnait au monde que le strict nécessaire... Chez nous, c'est bien différent ! Tous les deux, nous appartenons à la foule qui, en échange de son or et de ses bravos, nous oblige à lui livrer le meilleur de nous-mêmes...

« D'intérieur, nous n'en aurons jamais !... Le moyen ? Quand celle qui devrait être l'âme du logis est toujours absente ou ne revient que lasse, nerveuse, absorbée par des préoccupations étrangères !

« Malgré moi, ce soir-là, dans l'ombre de la baignoire où je me cachais, j'ai évoqué la figure pâle du docteur Yvon, le soir de la représentation de *Cruelle Rivale*.

« Lui aussi souffrait !... Lui aussi trouvait incompatibles les titres d'épouse et de comédienne !... Je crois bien que je l'ai raillé alors !... Maintenant, je n'oserais plus !... »

Thylda s'arrêta, un instant... Ses dents blanches mordaient ses lèvres trop rouges...

En commençant, elle ne se figurait pas que son mari parlerait ainsi d'elle... De dépit, elle tourna plusieurs feuillets..

Pointe du Raz, 15 août.

« Le soleil brille... Dans la chambre voisine, j'entends la nourrice de Lorenzello qui le berce avec une vieille chanson morvandiote.

« Mon fils ! Ces deux mots me sont doux à écrire, ici, dans ce cahier, qui, décidément, marquera les différentes étapes de ma vie, restera comme l'examen de conscience de mes années.

« J'avais hâte de quitter Paris !... Il y faisait trop chaud pour notre cher bébé et, de plus, on parlait d'une épidémie de croup.

« J'espérais que Thylda nous accompagnerait ; mais, comme l'an passé, elle est en tournée : Lyon, Aix-les-Bains, Genève, la Suisse...

« Je ne voulais pas qu'elle acceptât ; elle a tort bon.

« — Plaignez-vous, m'a-t-elle dit, c'est votre gloire que j'annonce partout comme un évangile nouveau !

« Je suis donc père et mère tout à la fois !... Et, sans cesse, je tremble pour la santé de mon petit Lorenzello.

« Depuis qu'il est né, j'ai pensé souvent à sa sœur, la pauvre enfant abandonnée ! Il me semblait que, pour qu'il fût heureux, il fallait qu'elle ne manquât de rien ; mais là-bas, à Bréhat, les Le Goff, comme s'appellent maintenant les vieux de Kermenhir, se sont montrés intraitables ! Ils ne veulent rien accepter pour leur petite Anne-Marie. Et, tout en étant blessé de leur refus, je les admire ! Combien peu de gens feraient ainsi passer leurs convictions avant leur intérêt !...

« Ici, je pense trop !... Le silence est si complet, autour de moi ! Cela ne me vaut rien. J'essaie de travailler, mais je ne peux pas... J'éprouve aux tempes de grands élancements douloureux que rien ne peut calmer : « Surmenage ! » prétend le docteur... C'est le grand mot de la Faculté, lorsqu'elle n'entend goutte à la santé d'un homme !...

« Puisque personne ne peut me guérir, je me soignerai moi-même !... La morphine peut-être... Les stupéfiants jouent le rôle du fleuve Léthé... »

A mesure qu'elle avançait dans sa lecture, les traits de Thylda se décomposaient... Le vieux cahier bleu n'avait que des choses amères à lui dire...

Pointe du Raz, 25 août.

« Cette année, elle est venue enfin me rejoindre dans ma retraite, mais pour la troubler, y laisser le souvenir de ses paroles cruelles.

« Avant son arrivée, je travaillais, j'avais presque fini mon nouveau drame : *Le Philtre*, l'histoire d'Ahès, la fille perverse du roi Grallon, dont l'ombre flotte sur les rochers de la côte, de la baie des Trépassés à l'île de Sein... Sa présence a chassé l'inspiration... Depuis, je ne puis plus écrire une ligne !

« Nous ne l'attendions pas... Elle est arrivée, un soir, souriante et belle...

« D'abord, Lorenzello l'a contemplée de loin avec une timide admiration, comme si une fée des vieux contes lui était apparue. Elle a daigné le prendre sur ses genoux et caresser ses boucles.

« Nous avons causé des choses de Paris que j'ignorais.

« — Ne pas ouvrir un journal, ai-je dit, fait partie de mon traitement...

« — Vous avez bien raison ! s'est-elle écriée avec vivacité... A quoi bon perdre son temps à lire les racontars de messieurs les journalistes ... Des hâbleurs !... On les croirait tous du Midi, comme votre ami Napoule !

« J'ai l'oreille juste. Quelque chose dans le ton m'a sonné faux. Le soir, une fois seul dans ma chambre, j'ai déchiré la bande des journaux que le dernier courrier m'avait apportés...

« Cet entrefilet a attiré mes yeux :

« *On parle tout bas du divorce sensationnel de l'une de nos plus célèbres artistes. Un prince, apparenté à plusieurs maisons royales, aspirerait, dit-on, à la main de la future divorcée... Pour le moment, nous ne pouvons pas préciser davantage.* »

« Certes, il n'y avait là rien de bien probant, mais cela suffit à éveiller mes soupçons. Je cherchai ailleurs.

« TROUVILLE, 22 AOUT. *Mme Thylda Dumenhir a remporté, hier au soir, un immense succès dans* LA FILLE DU MOSAISTE. *Remarqué, dans une loge d'avant-scène, le prince Eric de Finlande, l'un des admirateurs les plus enthousiastes de notre grande comédienne...* »

« Rien de précis encore ; mais si l'on rapproche les deux articles, ils se complètent comme les morceaux d'un jeu de patience...

« Et je devinai en partie la vérité : Maud voulait me trahir, comme elle avait trahi son premier mari. La pensée d'être l'épouse d'un prince la grisait ; mais, trop habile pour lâcher la proie pour l'ombre tant qu'elle n'était pas absolument certaine de réussir, elle essayait de me berner, d'endormir mes soupçons !...

« Elle n'était venue à la Pointe du Raz que pour m'empêcher de lire les articles malencontreux.

« Dans le premier moment de colère, je fus sur le point de courir chez elle, de lui jeter les dures vérités au visage... Mes forces me trahirent... Avant tout, j'ai endormi les douleurs qui martelaient ma tête meurtrie.

« Et, toute la nuit, je suis resté immobile, dans une prostration qui m'empêchait de penser.

« Ce matin, je l'ai revue, toujours belle et souriante... Comédienne !...

« Elle a voulu me parler de choses banales... Aux premiers mots, je l'ai arrêtée :

« — Dites-moi plutôt ce qu'il y a de vrai dans cette sotte histoire du prince de Finlande !...

« Elle a cherché des échappatoires :

« — Simples potins ! vous dis-je. Ne faut-il pas que les gens désœuvrés jasent à tort et à travers !...

« Mais elle ne m'a pas donné le change ; j'ai repris :

« — Comment pourrais-je avoir confiance en vous ? Vous avez abandonné votre premier mari !... Pourquoi ne m'abandonneriez-vous pas aussi ?... Il était infirme !... Je suis d'une santé précaire !... Depuis deux ans, j'ai pensé plus d'une fois à votre fuite, ce soir d'orage où vous laissiez derrière vous un enfant malade... Cette idée me hantait, surtout la nuit, et, si vous n'avez jamais éprouvé de remords, j'en ai eu pour vous !...

« — Histoires que tout cela !... En ce moment, vous n'avez peur que d'une chose : me voir emporter un peu de votre gloire !... Si j'épouse en effet le prince, je disparais de la scène et, avec moi, les figures de Marie-Jeanne, de Viviane, de Ginèvra et de la perfide Ahès, l'héroïne du *Philtre*, votre nouveau drame, qui n'a pas encore affronté le grand public... Aucune autre actrice ne pourra leur rendre la vie dont je les avais animées, et alors on dira : « Les pièces de Jacques Rolland « nous paraissaient meilleures lorsque « Thylda Dumenhir les interprétait ! »

« En l'écoutant, j'ai méprisé ma faiblesse... Oui, tout au fond de moi-même, existait, latente, cette pensée d'inquiétude et d'orgueil...

(A suivre.)

LIVRES NOUVEAUX

FIANCÉS SANS SE CONNAITRE, par *S. de Lorinier*. Sandoz, Guinehard et Cie éditeurs, Neuchâtel.

Se savoir fiancée à un prince charmant que l'on n'a jamais vu et que l'on ne connaît même pas, il faut avouer que cela est tout au moins vexant. C'est sans doute ce que pense la gracieuse Nicole d'Oliva en fuyant lorsqu'elle apprend l'arrivée prochaine de ce fiancé obligatoire. Mais cette fuite même donne à ce dernier l'occasion de satisfaire les goûts romanesques de sa dulcinée, en la sauvant d'une embûche d'ailleurs imaginée par lui. Il n'en faut pas davantage pour susciter l'heureux dénouement, et tout finit, j'allais dire, comme dans les romans ordinaires ; mais non, car ici, il y a... quatre mariages.

En somme, joyeux croquis que ce livre, et l'on peut savoir gré à son auteur des quelques instants de saine et agréable distraction qu'il procure. A voir le fiancé de Nicole se donner tant de mal pour organiser un simulacre de piège, cela repose de tous les actes de banditisme réels qui se consomment journellement à la surface de notre planète.

BEAUREGARD-PÉROLLES

Conserv.	19,394	suffrages, dont 602 en blanc	
Radicaux	12,034	» dont 214 en blanc	
Social.	8,065	» dont 50 en blanc	

Suffrages conservateurs donnés aux autres partis : 46.

Ces tableaux offrent un très vif intérêt, en ce qu'ils montrent la proportion du panachage dans chaque parti et dans chaque quartier. On voit que le parti conservateur s'est malheureusement accordé cette fantaisie avec un vrai luxe.

---

† **M. Jacques Chatton.** — A La Corbaz, vient de mourir un respectable octogénaire, M. Jacques Chatton, ancien député au Grand Conseil et ancien juge de paix du cercle de Belfaux.

M. Jacques Chatton était issu d'une des plus anciennes familles de Belfaux. Familiarisé de bonne heure avec les affaires de son village, il suivit jeune encore toute la filière des emplois publics communaux et paroissiaux. La rectitude de son jugement, ses convictions conservatrices profondes, son dévouement sans borne aux intérêts de son cercle le désignèrent, en 1881, à l'attention des électeurs, qui l'envoyèrent siéger au Grand Conseil sans interruption jusqu'en 1901. Il avait été nommé premier assesseur de la justice de paix de Belfaux, le 6 avril 1878. Elu juge de paix le 7 juin 1879, il déclina ces fonctions et fut remplacé par M. Alphonse Boccard, de Villars, qui se retira trois ans après.

Les fonctions de juge de paix furent alors offertes de nouveau à M. Jacques Chatton, qui les accepta et les garda jusqu'en 1887, où il se retira et fut remplacé par M Charles Burnan.

M Jacques Chatton, usé par le travail, garda néanmoins jusqu'à la fin la charge de président de paroisse de Belfaux, qu'il remplit avec le plus scrupuleux dévouement.

C'est un chrétien modèle et un conservateur solide qui disparaît avec M. Jacques Chatton. Que son exemple inspire notre jeunesse !

A propos d'un testament. — Mme Adèle Daler-Pittet, qui vient de mourir, était la fille de M. l'ancien conseiller d'Etat Pittet. Elle avait épousé M. Jules Daler, de Durlach (Grand Duché de Bade), qui avait une banque à Fribourg.

M. Jules Daler est mort le 12 février 1889. Il avait légué sa fortune à la paroisse réformée de Fribourg pour la fondation d'un hospice qui devait s'appeler « Hospice Jules Daler ». Dans l'intention du donateur, cet hôpital devait recevoir les malades protestants du canton de Fribourg, à l'exception de ceux du district du Lac, que M. Jules Daler avait déjà doté précédemment d'une institution de bienfaisance.

En outre, l'hospice Jules Daler devait accueillir les malades non bourgeois habitant la ville de Fribourg, de quelque nationalité ou religion qu'ils fussent. Les pauvres devaient être admis gratuitement et de préférence aux malades payants.

M. Daler prévoyait également l'établissement d'une salle de maternité pour les mères de famille pauvres.

Au moment où M. Jules Daler institua cette fondation, la fortune qu'il entendait y consacrer s'élevait à environ un million, dont sa veuve, Mme Daler-Pittet, devenait usufruitière.

On ne connaît pas encore le testament qu'a fait Mme Adèle Daler, mais on sait qu'il contient diverses dispositions en *faveur d'œuvres d'utilité publique*.

On se souvient que, il y a trois ans, Mme Adèle Daler avait consacré une somme de 20,000 fr. pour la fondation d'une bourse en faveur des étudiants du Technicum de Fribourg sous le nom de « Bourse James Daler ». Cette bourse était destinée à perpétuer la mémoire de M. James Daler, fils unique de la fondatrice, qui mourut tragiquement en se baignant dans la Sarine, le 12 juillet 1874, à l'âge de 15 ans.

Conférence de Mgr Carry. — La conférence de Mgr Carry, vicaire général de Genève, sur la *Littérature immorale* aura lieu mardi prochain 23 mars, à 8 heures du soir, dans la grande salle du *Cercle catholique*.

La location des places sera ouverte dès demain à la Librairie catholique. Prix : 1 fr. les premières ; 50 cent. les secondes.

Cette conférence sera publique.

Le colonel Schaeck à Fribourg. — On se souvient du sentiment d'heureuse fierté qui s'empara du peuple suisse quand il apprit, l'année dernière, que, dans la lutte pour la coupe Gordon-Bennett, la Suisse avait remporté la victoire. Le ballon *Helvetia*, sous la direction de son intrépide pilote M. le colonel Schaeck, de l'état-major, avait parcouru la plus grande distance connue.

Nous apprenons que M. le colonel Schaeck, à la demande de la Société des officiers, donnera, à Fribourg, dans le courant d'avril, une conférence publique, dans laquelle il racontera les péripéties mouvementées de cette course dans les nuages, au dessus des terres et des mers.

Conseils paroissiaux. — Lundi a eu lieu, à Estavayer, l'assermentation des membres nouvellement élus des Conseils paroissiaux de la Broye. Sur 130 conseillers, deux seuls étaient absents pour cause de maladie.

La même cérémonie a eu lieu hier, à la Préfecture de Romont, pour les Conseils paroissiaux de la Glâne.

Dans les deux chefs-lieux, MM. les Préfets ont adressé à leurs subordonnés une brève allocution dans laquelle ils ont relevé l'importance des fonctions de conseiller de paroisse.

Arts et Métiers. — Dimanche a eu lieu, à Tavel, l'assemblée générale du *Handwerker und Gewerbeverein* de la Singine. Une cinquantaine d'artisans s'étaient donné rendez-vous à la « Taverna ». M. le contrôleur Passer présidait l'assemblée. La conférence statutaire fut donnée par M. Oscar Leimgruber, étudiant en droit. Celui-ci avait choisi comme sujet : *La législation des Arts et Métiers et l'organisation patronale*.

Après avoir analysé les efforts de l'Etat pour relever le commerce et l'industrie nationale, M. Leimgruber a montré la nécessité de l'organisation professionnelle dans la lutte pour l'existence des petits patrons.

A la discussion, ont avant tout pris part, M. Passer, président, et M. Zimmermann, chef de l'Office cantonal du travail, à Fribourg.

Il nous a semblé que, même à la campagne, les artisans commencent à reconnaître l'importance de l'organisation et veulent sans tarder se mettre à l'œuvre commune du relèvement des classes moyennes.

Nous leur souhaitons du succès, car ils travaillent pour une juste cause.

Chronique gruyérienne. — On nous écrit :

L'hiver continue à nous tenir rigueur. Si la neige qui nous est distribuée avec tant de générosité depuis quelques jours ne compte plus guère pour le traînage des bois et autres gros fardeaux — un rayon de soleil suffirait pour la faire fondre — l'expérience démontre qu'elle est favorable aux prairies. Un vieux dicton, accrédité dans nos campagnes, donne aux neiges de fin d'hiver le surnom d' « engrais du pauvre ». Il est probable que ces neiges ne diffèrent guère, quant à leur composition chimique, de celles des mois précédents, mais il est fort possible que, en prenant contact avec un sol dégelé, elles le pénètrent et le disposent à la production des récoltes.

En attendant, les cours d'eau grossissent et apportent aux usines un peu en détresse une force qu'elles utilisent directement ou qu'elles transforment pour la distribuer sous forme de lumière et de mouvement.

La Trême pourrait en ce moment aisément se passer de l'appoint des eaux de Marmotey, pour satisfaire aux obligations contractées à travers les âges à l'égard de ses riverains, et notamment des usiniers de Bulle. En sera-t-il de même à l'époque des prochains étiages ? On sait, en effet que la Haute Cour de droit civil du Tribunal fédéral décidera le 31 mars prochain du sort des sources en litige.

Ce beau massif du Moléson, si idyllique et si paisible aux temps chantés par les Rambert et les Soiberat, est donc devenu aujourd'hui une pomme de discorde entre Gruyériens et habitants des coteaux du *Léman*.

SOCIÉTÉS

Musique « La Concordia ». — Ce soir, mercredi, à 8 ½ h., répétition générale.

Union instrumentale. — Répétition, ce soir, à 8 ½ h., Hôtel du *Chamois*.

Oratorio. — Ce soir, à 8 ¼ h. précises, répétition au Lycée.

Gymnastique des hommes, Fribourg. — Ce soir mercredi, 17 mars, à 8 ½ h., leçon, à la Halle.

Société ornithologique. — Ce soir mercredi à 8 ½ h., à l'hôtel du Faucon, assemblée générale ordinaire. — Tractanda : Admissions ; conférences ; marché-concours ; annonce collective d'œufs à couver ; course annuelle.

MEMENTO

Demain jeudi, à 5 h., à l'amphithéâtre de physiologie de Pérolles, conférence de M. Dhéré. Sujet : *Le sens de l'équilibre*.

Calendrier

JEUDI 18 MARS

Saint CYRILLE DE JÉRUSALEM
évêque et docteur de l'Eglise

Saint Cyrille, avec un admirable succès, se livra à l'instruction des catéchumènes. Dans sa charité, il se privait sans cesse pour tout donner aux pauvres. † 386.

---

†

La famille Bitterlin a la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Louise BITTERLIN

décédée à l'âge de 34 ans, après une longue maladie.

L'enterrement aura lieu vendredi matin, 18 mars, à 8 h. 20. Office à 8 ½ h. à Saint-Nicolas.

Domicile mortuaire : Grand'Rue, 30.

R. I. P.

Nouvelles de la dernière heure

Autriche et Serbie

Berlin, 17 mars.

On mande de Vienne aux journaux du matin :

Le conseil des ministres d'hier mardi s'est occupé de la rédaction à donner à la réponse de l'Autriche-Hongrie à la dernière note serbe. Le comte Forgach remettra vendredi cette réponse au cabinet de Belgrade. Elle n'aura pas le caractère d'un ultimatum, mais offrira à la Serbie la possibilité de soumettre à un examen complémentaire sa première réponse à la récente démarche du comte Forgach.

Buda-Pest, 17 mars.

Des centaines de réservistes vont s'annoncer spontanément à leurs régiments respectifs pour être déjà enrôlés en cas de guerre.

Bruxelles, 17 mars.

Le nombre des officiers serbes qui sont actuellement à la fabrique d'armes d'Herstal, près Liège, s'est encore augmenté.

Vienne, 17 mars.

Hier mardi on a mobilisé, dans le plus grand secret à Sarajevo et Zara.

Saint-Pétersbourg, 17 mars.

Les bruits alarmants qui circulaient lundi soir relativement à l'ouverture des hostilités ont provoqué hier mardi, dans la presse, une explosion de menaces à l'égard de l'Autriche-Hongrie.

Belgrade, 17 mars.

La Skoupchtina a adopté un projet de loi portant un crédit supplémentaire de 5,300,000 dinars pour l'équipement de l'armée et un crédit supplémentaire de 500,000 dinars *pour les fonds secrets du ministère* des affaires étrangères.

Francfort, 17 mars.

On télégraphie de Sofia à la *Gazette de Francfort* :

Sur la demande pressante de la Russie, la Bulgarie a autorisé le transit, via Varna, du matériel de guerre destiné à la Serbie et qui est actuellement retenu à Salonique.

Rifaat pacha en voyage

Saint-Pétersbourg, 17 mars.

M. Isvolski, ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de Turquie se sont rendus hier soir mardi à la gare pour saluer Rifaat pacha, *ministre des affaires étrangères ottoman* qui partait pour Berlin. De là il se rendra à Rome via Vienne.

La marine anglaise

Londres, 17 mars.

La Chambre des communes a commencé hier mardi la discussion du budget de la marine. M. Mac Kenna, premier lord de l'amirauté, et M. Asquith ont reconnu le sérieux de la situation et fait ressortir la nécessité, pour l'Angleterre, de construire rapidement des navires du type du *Dreadnought* pour ne pas se laisser distancer par l'Allemagne.

Les journaux se montrent vivement impressionnés des déclarations du ministre et du premier lord de l'Amirauté au sujet de la supériorité des constructions navales de l'Allemagne.

Londres, 17 mars.

Sp. — A la Chambre des Communes, M. Mac Kenna, premier lord de l'amirauté, parlant, hier soir mardi, du budget naval, a dit :

Ce n'est pas de cœur léger que le gouvernement présente une augmentation dans les dépenses navales, mais la sécurité du pays l'exige. Un pays insulaire, un pays dont les possessions sont dispersées à travers le monde et dont le commerce a une pareille importance doit maintenir sa marine assez forte pour le protéger contre toute invasion, pour défendre ses colonies et pour empêcher la destruction de son commerce en temps de guerre. L'Angleterre ne peut jamais dire quelles seront les limites de sa force navale ; elle doit, pour dresser son budget naval, se guider sur les autres puissances. Or, certaines puissances développent aujourd'hui, avec rapidité leurs forces navales, l'Allemagne surtout.

Les affaires persanes

Tabriz, 17 mars.

A la requête du ministre des affaires étrangères le schah a convoqué pour demain jeudi, les notables des différentes classes de la société, y compris les réfugiés de l'ambassade de Turquie pour les consulter sur la situation. Au cours de la délibération, le ministre des affaires étrangères doit recommander d'élaborer une constitution.

Téhéran, 17 mars.

Les nouvelles de Tabriz annoncent que les royalistes sont maîtres de la route qui conduit à la frontière russe et qu'ils ont brûlé le village de Lalleh, à 3 milles au sud de Tabriz.

Les postiers et les télégraphistes français

Paris, 17 mars.

Au cours d'une réunion tenue hier mardi par les sous-agents des postes et télégraphes, les dames téléphonistes ont décidé la grève. Les ouvriers électriciens des postes et télégraphes ont décidé de soutenir les agents par tous les moyens possibles ; ils ont ajourné à demain jeudi la question de la grève.

Paris, 17 mars.

Les employés des postes et télégraphes du Havre et de Lille se sont engagés à soutenir leurs collègues parisiens ; ceux de Brest ont adopté le principe de la grève, ceux de Lyon ont voté la grève.

Londres, 17 mars.

Les nouvelles de la grève des télégraphistes de Paris provoquent une profonde émotion. Le nombre des télégrammes consignés à Londres depuis le commencement de la grève *augmente sans cesse* et le personnel se voit dans l'impossibilité de les faire parvenir à leurs destinataires.

Le Stock-Exchange est très affecté par la grève. Plusieurs maisons importantes ont dû recourir à des courriers, dont un nombre assez considérable est parti hier pour Paris. La succursale du Crédit lyonnais et l'ambassade de France à Londres sont particulièrement affectées par la grève. De leur côté, les journaux sont privés, en majeure partie, des dépêches du continent. Quelques-uns ont réussi à recevoir des télégrammes par la voie de New-York ; d'autres publient uniquement les informations de Paris envoyées par les agences.

Paris, 17 mars.

Il résulte de l'enquête faite par l'*Echo de Paris* que sur cent mille télégrammes consignés ou reçus hier mardi au Bureau central, on n'a pu en transmettre ou en recevoir que 15,000. Le *Matin* estime à 12,000 seulement le nombre des télégrammes transités dans la journée d'hier.

Le *Figaro* dit, en dernière heure, qu'on annonce que les ouvriers des télégraphes, qui avaient déjà promis leur concours, viennent de se déclarer officiellement en grève.

Il reproduit également le bruit suivant lequel les fils d'une des rosaces *auraient été coupés par les ouvriers* du Bureau central pour se venger de la fermeture de leur cantine.

D'autre part, le *Paris-Journal* annonce que le bruit courait cette nuit que les grévistes avaient coupé les fils télégraphiques reliant Paris avec la province. Au sous-secrétariat d'Etat des postes, où un de ses collaborateurs était allé aux renseignements, on s'est borné à lui répondre : « Comment savez-vous cela ?

Le *Petit Parisien* dit que tous les employés des postes et télégraphes qui n'ont pas travaillé hier mardi ont été suspendus. Actuellement le nombre des suspensions prononcées dépasserait le chiffre de 700. Suivant le *Journal*, plus de trois millions de lettres et plus de cent mille télégrammes restent en souffrance.

Les journaux disent que les troupes du génie ont été consignées.

L'abbé Murri

Rome, 17 mars.

Sp. — Le chapitre métropolite de Fermo a envoyé au cardinal Merry del Val la dépêche suivante :

Le chapitre métropolite de Fermo, très ému par l'immense scandale provoqué par le prêtre Murri qui s'est fait élire député dans une circonscription de ce diocèse sent le devoir de se rapprocher toujours plus du saint pontife, de protester son attachement absolu et indissoluble au Saint-Siège et de protester contre la conduite du prêtre rebelle.

L'*Osservatore Romano* écrit :

Il y a longtemps que la conduite de l'abbé Murri attriste les catholiques et le clergé. Sa candidature à Montegiorgio, suivie de sa proclamation comme député a causé une nouvelle et profonde douleur à tous ceux qui espéraient que le scandale serait évité. Pour se faire de la réclame comme un candidat quelconque, ce prêtre ne s'est pas inquiété du scandale qu'il causait parmi les fidèles, et il ne s'est pas même arrêté devant l'amertume qu'il provoque dans le cœur du Saint-Père. De plus, le voilà qui se prépare à venir à la Chambre, lui prêtre, avec un programme nettement anticlérical. Les catholiques et le clergé qui le possédèrent dans leurs rangs élèvent hautement la voix pour protester.

Lait contaminé

Erfurt (Prusse), 17 mars.

Quarante-huit personnes atteintes de typhus on été transportées dans les hôpitaux. L'épidémie est due à l'absorption de lait contaminé. Jusqu'à maintenant il s'est produit trois décès.

Accident de montagne

Grenoble, 17 mars.

Le cadavre de l'étudiant allemand Metter a été retrouvé en lambeaux au fond d'un précipice dans lequel il était tombé.

SUISSE

M. Casella

Lugano, 17 mars.

La municipalité de Lugano a élu hier soir mardi, médecin du *Civico Ospedale*, M. le docteur Casella, qui donna dernièrement sa démission de conseiller d'Etat.

Un drame

Davos, 17 mars.

Hier mardi, dans la pension Lisenlohr, à Davos, après le dîner, un vif mais court échange de paroles a éclaté entre deux pensionnaires. Tout à coup, l'un d'eux, un Hongrois, saisit son revolver et fit feu à bout portant sur son adversaire, originaire de Schaffhouse. La mort a été foudroyante.

Chambres fédérales

Berne, 17 mars.

Le Conseil national a repris ce matin la discussion de la revision de la loi sur les traitements.

M. Müri (Argovie) a parlé en faveur de l'entrée en matière, puis M. Sulzer a répondu à différentes objections présentées contre son point de vue.

M. Hirter (Berne) a donné quelques renseignements sur l'état de la question de la réforme des traitements aux C. F. F. On ne peut encore indiquer de chiffres car de nouvelles recherches ont été ordonnées. M. Hirter se prononce énergiquement contre un ajournement de la loi actuelle.

M. Sulzer déclare alors retirer sa proposition d'ajournement. M. Comtesse, conseiller fédéral, rectifie diverses observations de M. Sulzer et recommande instamment l'entrée en matière. On passe au vote. L'entrée en matière est votée par 130 voix contre 5.

Les différents articles sont rapidement liquidés et l'ensemble du projet est adopté sans opposition.

Le Conseil aborde ensuite le projet sur les places de tir de l'artillerie.

M. Turrettini (Genève), rapporteur français, pris d'un malaise, doit quitter la salle. Son état n'est aucunement grave.

Au Conseil des Etats, après rapport de M. Scherrer (Bâle) et les explications de M. Brenner, on ratifie la convention internationale relative à la procédure civile.

Séance levée à 11 heures.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 17 mars 1909

BAROMÈTRE

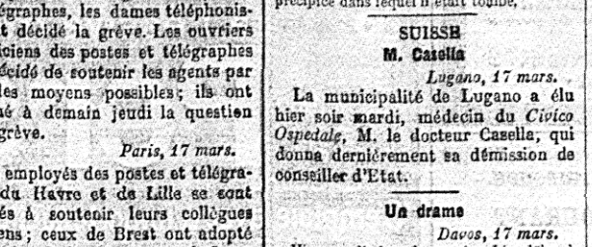

THERMOMÈTRE C.

Mars	12	13	14	15	16	17	Mars
8 h. m.	1	0	0	—2	—7	—6	8 h. m.
1 h. s.	6	1	2	1	0	1	1 h. s.
8 h. s.	3	—1	—2	—3	—2		8 h. s.

Extrait des observations du Bureau central de Zurich.

Température à 7 heures du matin, le 16 mars :

Paris	0°	Vienne	—2°
Rome	8°	Hambourg	—3°
Pétersbourg	—6°	Stockholm	—2°

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin, 17 mars, à 7 h. :

Neige dans nos contrées, Genève, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Schaffhouse. Couvert à Montreux, le Haut-Valais et l'Emmenthal. Très beau temps à Vevey, Lucerne, Lugano, Zurich, Saint-Gall, Ragaz, Coire et l'Engadine.

Température variant de —21° à —19° dans l'Engadine ; —8° à —6° à Glaris, La Chaux-de-Fonds, Coire, Gœschenen et Saint-Gall. Partout ailleurs, —4° à —1° ; 0° à Vevey et Lugano.

TEMPS PROBABLE
dans la Suisse occidentale

Zurich, 17 mars, midi.

Nuageux. Température encore basse ; petites neiges par places.

Observatoire du Jorat, 17 mars, midi.

Encore neigeux, giboulées. Vent changeant et température douce pendant le jour. Eclaircies ensuite.

D. PLANCHEREL, *gérant*.

---

†

Monsieur Jean Gilardi, à Fribourg ; Monsieur et Madame Jean Gilardi et leur famille ; Madame et Monsieur Lehmann et leur famille ; Madame et Monsieur Brugger ; Madame et Monsieur Vanoli et leur famille, à Paris ; Monsieur et Madame Edouard Gilardi et leur famille, à Genève ; Madame et Monsieur Rossi et leur famille, à Fribourg ; Monsieur Adolphe Bielli, à Taino (Italie) ; les familles Sulger, à Fribourg ; Werro, à Courtepin et Fribourg ; Fasel, à Saint-Ours, font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie GILARDI

leur chère épouse, mère, grand'mère, belle-mère, tante et cousine, décédée le 16 mars, âgée de 69 ans, munie des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu vendredi 19 mars, à 7 ½ heures, à l'Hôpital des Bourgeois.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

---

†

Madame Marie Grand-Stajessi ; Monsieur et Madame Eugène Grand, conseiller national, et leurs enfants ; Monsieur Charles Grand, notaire ; Mesdemoiselles Alice, Jeanne, Thérèse et Maria Grand, à Romont ; les familles Robadey, à Romont ; Stajessi, à Fribourg, Romont, Charmey et Varzo ; les familles Comte-Chatton, à Romont ; Duprax, à Fribourg ; Mauroux, à Romont ; Bullet, à Estavayer-le-Lac ; de Preux, à Montana sur Sierre ; Grand, Pernet-Grand et Pernet-Sallin, à Romont, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis GRAND

Président du Tribunal de la Glâne
Député au Grand Conseil

leur très cher époux, père, grand-père, beau-père, beau-frère, oncle et cousin, pieusement décédé à Romont, dans sa 66me année, le 15 mars, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Romont, le jeudi 18 mars, à 9 ½ h. du matin.

R. I. P.

---

†

La famille Chatton, de La Corbaz, à la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver en la personne de

Monsieur Jacques CHATTON

de La Corbaz,
ancien député et juge de paix

décédé à l'âge de 79 ans, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu jeudi, 18 mars, à 9 heures, à Belfaux.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

---

†

Madame Thorin-Pittet, à Fribourg ; Monsieur Albert Cuony, à Lausanne ; Monsieur et Madame Owsiannikoff, à Minorowska (Russie) ; Monsieur et Madame Léon Pittet et leur fille, à Fribourg ; Monsieur et Madame Charles Broillet et leurs fils, à Fribourg ; Monsieur et Madame Joseph Kallenbach et leurs enfants, à Lemberg (Galicie) ; Monsieur et Madame Burnand, à Cannes ; Madame Gendre ; Monsieur et Madame Léon Daler, à Fribourg ; Mesdemoiselles Daler ; Madame Taux ; Monsieur et Madame Lucien Daler et leur fils ; Monsieur Jules Dupré, à Bulle ; Madame Schœrly-Bœriswyl, à Fribourg, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Adèle DALER

née Pittet

leur sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine décédée le 16 mars, à l'âge de 77 ans, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu jeudi, 18 mars. Départ de la maison mortuaire à 8 h. 20 et office à 8 h. 30 en l'église de Saint-Nicolas.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

LA HERNIE

Grâce aux Appareils sans ressort de M. A. CLAVERIE de Paris plus de 950,000 hernieux ont recouvré leurs forces.

En dehors des promesses fallacieuses des guérisseurs, en dehors des déceptions causées par les anciens modèles de bandages en acier, aujourd'hui définitivement abandonnés, chacun sait que les *Appareils perfectionnés de* **A. CLAVERIE** sont les seuls qui, de l'avis de tout le corps médical, fournissent des résultats immédiats et certains.

Légers, souples, imperméables, d'une application facile et d'une puissance de contention illimitée, ils procurent à tous, hommes, femmes, enfants, vieillards et à tous les degrés de l'affection, la réduction et la contention parfaite de l'infirmité, sans gêne, sans souffrance et sans interruption de travail.

On sait que **M. A. CLAVERIE**, fournisseur de l'Armée, de la Marine, des grandes administrations de l'Etat, etc..., tient à se déplacer pour faire lui-même l'application de ses merveilleux appareils brevetés, et personnalité est assez hautement connue en Suisse pour qu'il soit inutile d'insister davantage sur les qualités de ce spécialiste de premier ordre.

Applications de 9 h. à 5 h., à :

PAYERNE, jeudi 18 mars, **Hôtel de l'Ours.**

AVENCHES, vendredi 19 mars, **Hôtel de la Couronne.**

Lire le « **Traité de la Hernie** », ouvrage de 150 pages et 200 gravures, que M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, envoie gratuitement et discrètement sur demande. 1239

Achetez les Soieries Suisses !

Demandez les échantillons de nos Nouveautés de printemps et d'été p. robes et blouses : **Ottoman, Messaline, Côtelé, Crêpe de Chine, Louisine, Taffetas, Mousseline** 120 cm. de large, à partir de 1 fr. 15 le mètre, en noir, blanc et couleur ainsi que **les Blouses et Robes brodées** en batiste, laine, toile et soie.

Nous vendons nos soies garanties solides **directement aux particuliers** et **franco de port à domicile.** 837

Schweizer & Cie, Lucerne K73

Exportation de Soieries

PHOTO-CARTE 12, Avenue de Pérolles *FRIBOURG*

EXTRAIT DU PRIX COURANT

Photographies s. **cartes postales :**

la ½ douzaine Fr. 2.40
la douzaine » 3.60

Photographies non montées p. **abonnements** de chemins de fer cartes d'identité, etc. :

la pièce Fr. 1.50
3 pièces » 2.25
6 » » 3.—

Photogr. f. **Visite** ou **Princesse :**

la ½ douzaine Fr. 4.—
la douzaine » 7.—

Photographies form. **Album :**

la ½ douzaine Fr. 7.50
la douzaine » 12.—

Groupes ou portraits

form. 13×18 la ½ douz. Fr. 9.— / la douz. » 15.—
form. 18×24 la ½ douz. Fr. 15.— / la douz. » 25.—

Agrandissements :

retouche soign., ressemb. garant.
format 18×24 la pièce Fr. 10.—
» 24×30 » » 14.—
» 30×40 » » 16.—
» 40×50 » » 23.—
» 50×60 » » 40.—

POSES A DOMICILE
avec lumière artificielle sans fumée ni odeur.
Augmentation de **5** *fr. par pose.*

NOTA. — Les photographies sont faites sur papier brillant ou mat, au choix du client. H 176 F 316-183

Dépositaire pour la vente en gros dans le canton de Fribourg :

J. ANDRES, Fribourg.

A LOUER

à **Richterwyl**, 45 minutes de la station de Guin 15 minutes de la halte de Fillistorf :

1. **Un domaine** d'environ 115 poses en prés et champs de bon rapport, logement, grange à pont et eau intarissable. Entrée en jouissance : Carnaval 1910.
2. **Un château** avec grand jardin. Entrée à volonté.
3. **Un moulin** avec 2 tournants, moulin à vanner, force hydraulique en suffisance, logement et, si on le désire, un peu de terre, ainsi qu'une scierie bien installée. Entrée à volonté.

Pour voir, s'adresser à **M. J. Hayoz, à Litzisdorf.**

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la propriétaire, la H 1172 F 1277-519

Banque d'épargne et de prêts, Bœsingen.

THÉATRE DE FRIBOURG

Mardi 16 et jeudi 18 mars, à 8 ½ h. du soir

CONCERT

DONNÉ PAR LA

Société de chant de la ville de Fribourg

AVEC LE CONCOURS DE

l'Orchestre de la Ville et l'Orchestre du Collège

Direction : M. ANTOINE HARTMANN

Prix des places : Loges de face, 3 fr. 50. — Loges de côté, 2 fr. 50. — Parquet, 2 fr. — Parterre, 1 fr. 50. — Galeries, 1 fr.

Location, à partir de lundi 15 mars, chez **M. L. Von der Weid, 29, rue de Lausanne.**

Texte et commentaire à la caisse, au prix de 20 cent.

AVIS. — A cause de la disposition de l'orchestre, on est prié d'entrer au parquet et au parterre par la porte de droite seulement. H 1149 F

La Passion de Jésus-Christ

COURTES MÉDITATIONS POUR CHAQUE JOUR DU CARÊME

PAR LE

R. P. RICHARD F. CLARKE, S. J.

Prix : 90 cent.

En vente à la Librairie catholique
120, Place Saint-Nicolas, et Avenue de Pérolles, Fribourg

Chocolat au lait TOBLER

Spécialité exquise : « AMANDA » Grand bâton aux amandes Fr. 0.30

En vente dans les épiceries, confiseries, etc. Fabrique à Berne

---

La Lessive moderne

Persil

garantie sans chlore — blanchit le linge sans l'abimer.

absolument pas de danger sans brossage sans planche à savonner.

S'emploie avec n'importe quelle méthode de lavage.

Seuls Fabricants: Henkel & Co. Düsseldorf.

En vente dans les épiceries et drogueries.
Dépôt général pour la Suisse : Albert BLUM & Cie, BALE.

A LOUER

pour entrer tout de suite ou à convenir, à l'Avenue du Midi :

1° Un local pour magasin, bureau ou atelier tranquille.

2° Un grand local pour cave, entrepôt ou atelier.

3. Un logement de 4 chambres avec confort moderne.

4° Un même aux Daillettes avec jardins ; magnifique situation.

S'adresser à H. Hogg-Mons, entrepreneur, Avenue du Midi, 17. 981

IMPURETÉS

du sang, boutons, dartres, etc. disparaissent par une cure de

SIROP

de brou de noix ferrugineux

GOLLIEZ

(Exigez la marque : 2 Palmiers)

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 214

Dépôt général :

Pharm. GOLLIEZ, Morat.

Remplaçant avantageusement les Champoings par son mode d'emploi plus facile, notre

LOTION

pour le cuir chevelu

rend la chevelure souple et légère et s'affirme, sans conteste, par ses principes fortifiants et antiseptiques, le remède le plus efficace contre la chute des cheveux.

En vente à la

pharmacie CUONY

Avenue de la Gare, 29

Prix du flacon : 2 fr.

Importation de café

DE J. WINIGER, BOSWYL

5 kg.	Santos fin, vert	5.90
5 »	Campinas extra fin	6.80
5 »	Java, gros grains	7.40
5 »	Liberia jaune	8.30
5 »	Perle extra fin	8.40
5 »	Perle supérieur	9.20
5 »	Véritable Ceylan	9.80
5 »	Campinas fin torréfié	8.50
5 »	Perle extra fin	9.60

Depuis 10 kg., 2 kg. miel de table ; depuis 25 kg., superbe service à café, 15 pièces, sont *joints gratis. Ce qui ne convient pas est repris sans difficulté* H 1799 Q 1276-518 41

Mises publiques

Pour cause de décès, les soussignés vendront en mises publiques, devant leur domicile, à **Epagny, le 29 mars, à 10 h. du matin,** leur chédail, consistant en chars à faner, outils aratoires, clochettes et divers, ainsi que 3000 pieds foin et regain, 1re qualité.

Le même jour, à **3 heures de l'après-midi, à l'auberge du Lion d'Or** au dit lieu, on exposera en vente la propriété des « Verneys », de la contenance de 12 poses, terre de 1re qualité, avec grange et maison.

Pour voir les immeubles et prendre connaissance des conditions, s'adresser à **Alexis Blanc,** *boulanger* **à Epagny.**

Les hoirs Blanc.

VIN rouge de côtes 14 fr. l'h.

Echantillon gratis.

Félix Flaissier, propriét., Vergèze (Gard). 802

Pour conserver votre chaussure et l'assouplir achetez le

RAS

crême au brillant rapide de **Sutter-Kraus & Cie, Oberhofen.**

BONNE TOURBE

Guter Torf

per Fuder (par char)

22 fr. franco. Fribourg. J.-H. Pfeifer, Guin.

Vous toussez?

Alors prenez vite de nos merveilleux et réputés

BONBONS DES VOSGES

aux bourgeons de sapins des Vosges — *souverain contre rhumes toux catarrhes*

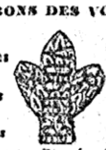

En vente partout. Déposé Goût agréable.

16 ans de succès

Avis : Se méfier des imitations, lesquelles ne portent pas le mot **Vosges** inscrit sur chaque bonbon. Seuls fabricants : **Brugger & Pasche, Genève.**

Maladies des yeux

Le **Dr Verrey,** médecin oculiste, à Lausanne, **reçoit à Fribourg,** 87, rue de Lausanne, le 1er et le 3me samedis de chaque mois, de 8 à 11 h. du matin.

DENTISTE

Dr Max BULLET

médecin-dentiste

de l'Université de Philadelphie

reçoit tous les jours, de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h., **dimanche excepté.**

2, Rue de Romont

FRIBOURG

Chaussures

Wilh. Gräb

à Zurich

4 Trittligasse 4

Marchandise garantie et solide

Catalogue illustré
(contenant 400 articles)
gratis et franco
entre autre,
articles recommandés :

	Frs.
Souliers forts p. ouvriers	7.80
Bottines à lacer, pour hommes, très fortes	9.40
Bottines élég., avec bouts, à lacer, pour hommes	9.50
Pantoufles pour dames	2.—
Bottines à lacer, très fortes, pour dames	6.40
Bottines élégantes, avec bouts, à lacer, p. dames	7.20
Souliers pour fillettes et garçons No. 26 à 29	4.20
» 30 à 35	5.20

Envoi contre remboursement

Echange franco

Maison de toute confiance, fondée en 1880.

A VENDRE

une grande quantité de vieilles fenêtres et portes, boiseries, volets, à des prix très réduits ainsi que 2 grands sommiers en fer de 8.60 et 18.90 m. de longueur.

S'adresser à **Anselmier et Cie, entrepreneurs, Avenue de Pérolles, 26,** 963

Sprachenunterricht

Eigenartiger Unterricht in allen Sprachen. Tages- und Abendkurse. Mnemonik. Rechnen. Stenographie. Erfolg garantiert. **Syring, Pérolles, Maison Cimma.** 1265

A LOUER

pour le 25 juillet, ou plus tôt si on le désire, à Beauregard, de **beaux appartements** de 2 pièces et cuisine, eau et gaz A Pérolles, de **beaux logements** de 3 et 4 pièces, avec chambre de bains meublée, et tout le confort moderne.

S'adres. **à M. Albin Cimma,** ferblantier, à **Pérolles.**

A la même adresse, à louer de beaux et grands **magasins** pour n'importe quel commerce. H 412 F 526

A VENDRE

plusieurs petits chars à ressorts, neufs et usagés ainsi qu'un char avec siège et essieux, à un et 2 chevaux.

S'adresser à **Flury, maréchal, Bourguillon.** 1069

COGNAC OLD

MEYER FILS

Feinster französischer Cognac

DÉPOT :

Bourgknecht & Gottrau ; Paul Gavin, *pharmacie,* **à Bulle.**

Le savon

au **Lait de Lis**

Bergmann

marque :

Deux Mineurs

sans pareil pour les soins de la peau, guérit toutes les impuretés de celle-ci, s'employant avec succès pour la conservation d'un teint beau, pur et blanc.

En vente, à 80 cent. la pièce, chez Messieurs
L. Bourgknecht & Gottrau, *pharmaciens.*
H. Cuony, *pharm.*
G. Lapp, *pharm.*
Wuilleret, *pharm.*
Thurler & Kœhler, *pharm.*
J. A. Mayer & Brender, *bazar*
Henri Nordmann, *mercerie,* Fribourg
E. David, *pharm.,* Bulle.
M. Berthoud, *pharm.,* Châtel St Denis.
G. Bullet, *pharm.,* Estavayer.
Edm. Martinet, *pharm.,* Oron.
Léon Robadey, *ph.,* Romont.
H. Schmidt, *pharm.,* Romont.

Boucherie CANTIN

Grand'Rue, 61

vendra dès ce jour bœuf, bonne qualité, à 70 cent. le demi-kilo. Veau à 70 cent. et 80 le demi-kilo. Mouton, 1 fr. et 1 fr. 10 le demi-kilo.

Tous les mercredis se trouvera sur le Marché des Places. Se recommande. 74

Téléphone.

A REMETTRE

rue Saint-Pierre, 14, au 3me, **logement** confortable de 5 à 6 pièces, avec dépendances.

S'adresser au 1er **étage.**

PENSION

Jeune homme de 16 ans désire prendre pension dans bonne **famille** de Fribourg.

Offres avec prix, sous H 1147 F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg. 1252

Dr H. GANGUILLET

dentiste-américain

diplômé des Facultés de Genève et de Philadelphie

succes. de M. Ch. Broillet

médecin-dentiste

A PAYERNE

Consultations tous les **jeudis,** de **8 à 12 h.** et de **2 à 4 h.**

Maison Comte-Rapin

vis-à-vis du Café du Pont

A vendre ou à louer

ANCIEN CHATEAU

en bon état, situé à 7 km. de Fribourg, près d'une route cantonale avec ou sans terrain ; conviendrait pour pensionnat

Ecrire : A 150 B, **poste restante, Fribourg.** 1068

A LOUER

Avenue de Pérolles, Nos 4 et 6 : **Beau magasin** avec arrière. **Beaux appartements** de cinq pièces.

S'adresser, pour visiter, au concierge, **M. Python,** Avenue de Pérolles, 16. H 645 F

Fabrique de meubles

A. PFLUGER & Co

Berne

Grand'Rue, 10

Galerie de l'Hôtel-de-Ville

La plus importante maison de meubles du canton de Berne. — Choix et qualité sans concurrence. Meilleures références. Spécialement installée pour **trousseaux complets.** — Livraison franco dans toute la Suisse Emballage soigné. 412

Perdu

un petit chien fox-terrier, manteau blanc, grandes taches noires, répondant au nom de Quick. Le rapporter, contre récompense, **Tilleuls 1, Aux Daillettes.** H 1191 F 1287

Jeune homme parlant allemant et français

est demandé

comme

PORTIER

Hôtel Krone, Einsiedeln.

Jeune homme pour la poste

Instituteur et maître de poste prendrait jeune homme en pension. Excellente occasion d'apprendre l'allemand et le service de poste. Entrée tout de suite.

S'adresser à **Vogt, Poste Herslwil.** H 1937 Y 1282

A VENDRE OU A LOUER

une jolie

maison d'habitation

avec dépendances et verger, à proximité de Fribourg et d'une station de chemin de fer.

S'adresser à **MM. Ryser et Thalmann, rue du Tir, à Fribourg.** H 1179 F 1281

On demande, dans un bon café de la ville, une

sommelière

connaissant les deux langues

Adresser les offres sous chiffres H 927 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 1284

A vendre ou à louer

une auberge

avec quelques poses de terre, grange écurie, verger, jardin Facilités de paiement. Peu de reprise. 1285 538

S'adresser à l'agence Haasenstein et Vogler, à Bulle, sous H 20 J A.

Docteur Henri CHASSOT

Spécialiste pour maladies des femmes et accouchements

à toujours son domicile à Fribourg

Docteur Maurice CHASSOT

s'est établi à Guin

HOTEL AUTRUCHE

Fribourg

Bière du Cardinal et Franziskaner-Leistbræu de Munich. Restauration à toute heure. — Dîners depuis 1 fr. 50.

Spécialités : Fondue. — Gâteaux au fromage lucernois. Calamin de l'Hôpital. 167

Jolies salles pour sociétés et comités

On prendrait encore quelques pensionnaires. Excellente pension.

Tous les jours, pendant le Carême

STOCKFISCH

bien préparé

POUR VENDRE DE SUITE

COMMERCES, INDUSTRIES, PROPRIÉTÉS

Former SOCIÉTÉS, trouver tous PRETS, COMMANDITES,

S'adresser à l'**AGENCE FRANÇAISE** (20e Année) 38, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS.

RENSEIGNEMENTS GRATUITS. — Tél. 151.30.

Mises de bétail et chédail

Lundi 22 mars 1909, dès 9 heures du matin, les héritiers d'**Anne-Marie Bochud, à Cormimbœuf** exposeront en vente, par voie d'enchères publiques, tout le bétail et chédail de la succession : 3 chevaux, 17 *mères-vaches,* 1 *taureau,* 7 *génisses,* 7 veaux (tout ce bétail est de race pie rouge), plus 4 porcs.

Foin, regain, paille, chars, charrues, herses, caisses à purin, faucheuse, faneuse, buttoir, outils aratoires divers, etc.

Le chédail sera vendu l'avant-midi et le bétail dès 1 ¼ heure de l'après-midi. H 1118 F 1227-504

Le cinématographe permanent à Fribourg

85, rue de Lausanne

rappelle à ses nombreux habitués les séances composées de vues extraordinairement intéressantes et inédites.

Samedi 13 mars

changement complet de programme

A partir de cette date les prix des places seront fixés à :

Premières	Fr.	1 —
Secondes	»	0.70
Troisièmes	»	0.40

Abonnements valables pour 6 places entières ou 12 demi-places :

Premières	Fr.	5.—
Secondes	»	3.50
Troisièmes	»	2.—

Enfants au dessous de 10 ans paient demi-place

Banque Populaire Suisse

Capital versé et réserves : Fr. 50,000,000.—

A partir du **1er avril 1909,** nous bonifions, pour les **dépôts anciens et nouveaux,** les taux suivants :

Carnets d'épargne : 4 % jusqu'à Fr. 5000.—, 3 ¾ % en-dessus de Fr. 5000.— pour la totalité du dépôt.

— Dépôts à partir de 50 centimes —

Comptes-courants : 3 ¼ % net

(disponible à vue)

— Conditions à débattre pour dépôts importants —

Les carnets d'épargne et les livrets de compte-courant sont délivrés gratuitement.

Fribourg, le 15 mars 1909.

Banque Populaire Suisse, Fribourg.